

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 12343 Numéro SIREN : 642 009 583 Nom ou dénomination : AB INTERIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 50662

AB INTERIM

Société à responsabilité limitée au capital de 23 000 €
6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS
642 009 583 RCS PARIS

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

27 JUL. 2023

Sous le N° : 50662 

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JUIN 2023**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à la somme de 928 915,67 €, de la manière suivante :

- A titre de dividendes : 499 950,00 €

Soit, pour chacune des 1500 parts composant le capital social, un dividende fixé à 333,3 €.

Il est rappelé que pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

- Le solde au poste « Autres réserves » : 428 965,67 €

Le dividende sera mis en paiement le 30 juin 2023.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé, au titre des trois précédents exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158 3-2° du CGI		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158 3-2 du CGI
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS	
2019	-	-	-
2020	-	-	-
2021	695 250 € Soit 463,5 € par action	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



AB INTERIM

Société à responsabilité limitée au capital de 23 000 €

6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS

642 009 583 RCS PARIS

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JUIN 2023****TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à la somme de 928 915,67 €, de la manière suivante :

- A titre de dividendes : 499 950,00 €

Soit, pour chacune des 1500 parts composant le capital social, un dividende fixé à 333,3 €.

Il est rappelé que pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

- Le solde au poste « Autres réserves » : 428 965,67 €

Le dividende sera mis en paiement le 30 juin 2023.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé, au titre des trois précédents exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158 3-2° du CGI		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION RESULTANT DE L'ARTICLE 158 3-2 du CGI
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS	
2019	-	-	-
2020	-	-	-
2021	695 250 € Soit 463,5 € par action	-	-



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB INTERIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 6 Rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS 17E		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 6 4 2 0 0 9 5 8 3 0 0 5 6 7		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31122022	N-1 31122021			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	24 981		
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU				
		Créances rattachées à des participations BB				
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI			
	TOTAL (II) BJ			24 981		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
En cours de production de biens BN			BO			
En cours de production de services BP			BQ			
Produits intermédiaires et finis BR			BS			
Marchandises BT			BU			
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	12 275	3 921 288	4 424 768
		Autres créances (3) BZ	CA		3 667 258	8 456 817
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
Disponibilités CF		CG	12 086 609	10 051 834		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				
	TOTAL (III) CJ	CK	12 275	19 675 155	22 933 420	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	37 257	19 675 155	22 933 420	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise <u>SARL AB INTERIM</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 23 000)			DA	23 000	23 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 300	2 300
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	10 732 691	10 732 554
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	928 915	695 387
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	11 686 906	11 453 241
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		10 000
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		10 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	765	98
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	675 136	676 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 719 666	1 613 874
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 219 605	3 234 635
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 373 075	5 945 501
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	7 988 248	11 470 179	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	19 675 155	22 933 420	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	7 988 248
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EII	765	98

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AB INTERIM</u>								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	18 596 558	FH		FI	18 596 558	18 102 360	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	18 596 558	FK		FL	18 596 558	18 102 360	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	11 000	11 388	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	114 570	117 457	
	Autres produits (1) (11)					FQ	23 644	5 466	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	18 745 773	18 236 673
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 076 432	2 009 503	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	703 767	653 187	
	Salaires et traitements*					FY	11 980 537	11 666 589	
	Charges sociales (10)					FZ	2 526 627	2 795 324	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		6 850
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	77 009	58 202	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	17 364 375	17 189 659
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 381 397	1 047 014	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	50 254	20 646	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	50 254	20 646	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 376	2 893	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1 376	2 893	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	48 877	17 752	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 430 275	1 064 767	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SARL AB INTERIM</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	165 561	87 217	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	335 799	282 163	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	18 796 027	18 257 319	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	17 867 111	17 561 932	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	928 915	695 387	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	95 105	104 326
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	55 787	54 307
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, et au compte de résultat présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. EVENEMENT DE L'EXERCICE

NEANT

II. EVENEMENT POST CLOTURE

NEANT

III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

AB INTERIM SARL
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (exercice 2022)

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les principales durées d'utilité retenues sont (mode linéaire) :

- | | | |
|--------------------------------------|---|-------------|
| - Agencements des constructions | : | 10 à 20 ans |
| - Agencements et installations | : | 3 à 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau | : | 5 ans |

CREANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

PROVISIONS

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan. Cet engagement est évalué annuellement par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Il n'existe aucun engagement concernant des personnes effectivement à la retraite.

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société de tête est Groupe CRIT (n° de siret : 622 045 383 00289) qui est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur les bénéfices, en application des dispositions de l'article 223A du CGI.

La charge d'impôt sur les sociétés est calculée comme si la société était imposée seule. La charge ou le produit en résultant est comptabilisé au niveau de la société. Les économies et surcoûts générés par le régime d'intégration fiscale sont acquis ou supportés par la société tête de groupe uniquement.

IV. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

État des mouvements de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeur brute début ex.	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin ex.
Immobilisations corporelles				
Constructions & Installations générales, agencements & aménagements divers	23	-	-	23
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2	-	-	2
Total	25	-	-	25
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Total général	25	-	-	25

État des amortissements

(en milliers d'euros)	Valeur début ex.	Augm.	Diminutions	Valeur fin d'ex.
Immobilisations corporelles				
Construction & Installations générales, agencements & aménagements divers	23	-	-	23
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2	-	-	2
Total	25	-	-	25
Total général	25	-	-	25

État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut fin d'exercice	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant			
Créances clients ordinaires ^(b)	3 918	3 918	-
Créances clients douteuses ou litigieuses	15	15	-
Compte courant groupe	3 358	3 358	-
Etat, TVA & Impôt société	284	284	-
Autres créances	24	24	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Total	7 601	7 601	-
Total général ^(a)	7 601	7 601	-

- (a) Dont 3 362 K€ concernent des entreprises avec lesquelles la société a des liens de participation :
4 K€ en clients et 3 358 K€ en compte courant.
- (b) Dont 176 K€ de créances clients représentées par des effets de commerce ou assimilés.

Détail des produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Clôture
Créances clients (factures à établir)	5
Autres créances (produits à recevoir)	24
Total des produits à recevoir	29

AB INTERIM SARL
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (exercice 2022)

Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Valeur début ex.	Variations par virement	Dividendes versés	Résultat ex.	Valeur fin ex.
Capital	23	-	-	-	23
Réserve légale	2	-	-	-	2
Autres réserves	10 732	-	-	-	10 733
Résultat de l'exercice	696	-	-696	929	929
Total général	11 453	-	-696	929	11 687

A la clôture de l'exercice, le capital est de € 23 000. Il est divisé en 1 500 actions de 15.33€ chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Variation des dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	Début ex.	Dotations	Reprises (a)	Fin d'ex.
Prov. pour risques et charges	10	-	10	-
Créances clients	22	-	10	12
Total général	32	-	20	12

(a) dont 7 K€ repris avec objet et 13 K€ sans objet.

Les provisions pour risques et charges concernent des contentieux prud'homaux.

Provisions estimées au cas par cas selon la nature du risque et résultant d'actions de tiers susceptibles d'engager la société.

État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut fin exercice	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an à l'origine	1	1	-	-
- à plus de 1 an à l'origine			-	-
Total	1	1	-	-
Emprunts et dettes fin. div.	675	675	-	-
Fournisseurs	1 720	1 720	-	-
Dettes fiscales & sociales	3 219	3 219	-	-
Autres dettes	2 373	2 373	-	-
Total général ¹	7 988	7 988	-	-

¹ Dont 3 851 K€ concernant des entreprises avec lesquelles la société a des liens de participation sur le poste fournisseur 1 694 k€ et sur les comptes courants 2 157k€.

En raison de l'activité de travail temporaire et de la possibilité d'une modification de la gestion des fonds de la participation, la participation des salariés et la réserve de participation de l'exercice sont considérées à échéance à un an au plus pour leur totalité (675 K€).

La société n'est pas exposée aux risques de change.

Charges à payer rattachées aux postes du bilan

(en milliers d'euros)	Clôture
Emprunts et dettes diverses	243
Dettes fournisseurs	16
Dettes fiscales et sociales	986
Autres dettes	189
Total	1 434

Résultat financier

Le résultat financier 49 K€ comprend des charges et des produits financiers concernant les entreprises liées pour 13 K€.

Analyse de l'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés au taux de 25 % se répartit ainsi, entre le résultat courant et le résultat exceptionnel :

(en milliers d'euros)	Exercice	N -1
Charge d'impôt sur le résultat courant	336	282
Charge d'impôt sur le résultat exceptionnel	-	-
Total	336	282

La société est dans un groupe d'intégration fiscale. Il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Transferts de charges

Ce poste qui s'élève à 95 K€ concerne essentiellement des charges transférées de formation continue 57 K€ et remboursement assurance 3 K€ et transferts liés aux salaires 35 K€.

AB INTERIM SARL
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (exercice 2022)

Situation fiscale latente

Il a été considéré pour les exercices à compter du 1^{er} janvier 2022 un impôt sur les sociétés au taux normal de 25 %.

(en milliers d'euros)	Base		Impôt correspondant	
	Échéance 2023	Échéance ≥2023	Échéance 2023 25,00%	Échéance ≥2023 25,00%
<u>Accroissement</u>	-	-	-	-
<u>Allègement</u>	-	-	-	-
Participation des salariés	165	-	41	-
Organic	-	-	-	-
Provision non déduite	-	-	-	-
Total net	165	-	41	-

La société ne dispose pas de report déficitaire à la clôture de l'exercice.

Ventilation de l'effectif moyen

	Exercice	N -1
Permanents	5	6
Intérimaires	430	434
Total	435	440

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à fournir une rémunération individuelle.

Transactions avec les parties liées

Il a été considéré que les opérations effectuées entre les parties liées étaient exclues de la liste des transactions à présenter en annexe selon l'article R-123-198 11° du code de commerce en raison soit :

- de la détention en quasi-totalité directement ou indirectement du capital de la société et des sociétés sœurs par une société mère ultime,
- de leur conclusion à des conditions normales de marché et appréciées suivant la démarche qui a été retenue pour les conventions réglementées.

Hors bilan

(en milliers d'euros)	Exercice	N -1
Provision indemnités de départ à la retraite	44	49
Locations immobilières	19	19
	63	68

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2022 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- table de mortalité INSEE 2018-2020 sexe masculin et sexe féminin
- taux de revalorisation des salaires détaillé ci-dessous
- taux d'actualisation utilisé fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe.

	2022	2021
Taux de valorisation des salaires		
Travail temporaire et recrutement	2,0%	2,0%
Taux d'actualisation (iBoxx Corporate AA 10+)	3,16%	0.87%

Garantie financière

Dans le cadre de ses activités et dans les conditions prévues par les articles L. 124-8, R. 124-7 à 124-27 du Code du Travail concernant les entreprises de Travail Temporaire, la société bénéficie d'une caution d'un montant global de 1 450 K€ au profit des salariés mis à la disposition d'utilisateurs, ainsi qu'au profit des organismes de sécurité sociale ou autres institutions sociales.

Opérations de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagements de crédit-bail.

Consolidation

La société entre dans le périmètre de consolidation suivant la méthode globale de la société cotée sur Euronext Paris :

Groupe CRIT SA
SIREN 622 045 383
6 rue Toulouse Lautrec
75 017 PARIS

AB INTERIM

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



the 1990s, the number of people in the world who are under 15 years of age is expected to increase from 1.1 billion to 1.5 billion. The number of people aged 65 and over is expected to increase from 250 million to 450 million. The number of people aged 15 and over is expected to increase from 3.5 billion to 4.5 billion. The number of people aged 15 and over is expected to increase from 3.5 billion to 4.5 billion. The number of people aged 15 and over is expected to increase from 3.5 billion to 4.5 billion.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Aux associés
AB INTERIM
6 rue Toulouse Lautrec
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB INTERIM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

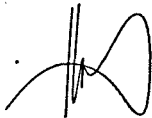
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Jérôme Mouazan

AB INTERIM SARL

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AB INTERIM</u>			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>6 Rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS 17E</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>6 4 2 0 0 9 5 8 3 0 0 5 6 7</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N clos le, <u>31122022</u>	N-1 <u>31122021</u>	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	24 981	
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières* BH	BI		
TOTAL (II) BJ		BK	24 981		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	12 275	3 921 288
		Autres créances (3) BZ	CA		3 667 258
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
DIVERS	Disponibilités CF	CG	12 086 609	10 051 834	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI			
	TOTAL (III) CJ	CK	12 275	19 675 155	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	37 257	19 675 155	
				22 933 420	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AB INTERIM</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 23 000)			DA	23 000	23 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 300	2 300
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)			DG	10 732 691	10 732 554
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	928 915	695 387
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	11 686 906	11 453 241
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		10 000
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		10 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	765	98
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)			DV	675 136	676 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 719 666	1 613 874
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 219 605	3 234 635
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 373 075	5 945 501
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	7 988 248	11 470 179	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	19 675 155	22 933 420	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	7 988 248	11 470 179
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	765	98	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB INTERIM								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	18 596 558	FH		FI	18 596 558	18 102 360	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	18 596 558	FK		FL	18 596 558	18 102 360	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	11 000	11 388	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	114 570	117 457	
	Autres produits (1) (11)					FQ	23 644	5 466	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	18 745 773	18 236 673
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 076 432	2 009 503	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	703 767	653 187	
	Salaires et traitements*					FY	11 980 537	11 666 589	
	Charges sociales (10)					FZ	2 526 627	2 795 324	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		6 850
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	77 009	58 202	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	17 364 375	17 189 659
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 381 397	1 047 014	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	50 254	20 646	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	50 254	20 646	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 376	2 893	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1 376	2 893	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	48 877	17 752	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 430 275	1 064 767	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SARL AB INTERIM</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	165 561	87 217		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	335 799	282 163		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	18 796 027	18 257 319		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	17 867 111	17 561 932		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	928 915	695 387	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
		- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	95 105	104 326	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	55 787	54 307	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, et au compte de résultat présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. EVENEMENT DE L'EXERCICE

NEANT

II. EVENEMENT POST CLOTURE

NEANT

III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les principales durées d'utilité retenues sont (mode linéaire) :

- Agencements des constructions	:	10 à 20 ans
- Agencements et installations	:	3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	:	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	:	5 ans

CREANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

PROVISIONS

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan. Cet engagement est évalué annuellement par un actuairé indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Il n'existe aucun engagement concernant des personnes effectivement à la retraite.

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société de tête est Groupe CRIT (n° de siret : 622 045 383 00289) qui est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur les bénéfices, en application des dispositions de l'article 223A du CGI.

La charge d'impôt sur les sociétés est calculée comme si la société était imposée seule. La charge ou le produit en résultant est comptabilisé au niveau de la société. Les économies et surcoûts générés par le régime d'intégration fiscale sont acquis ou supportés par la société tête de groupe uniquement.

IV. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

État des mouvements de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeur brute début ex.	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin ex.
Immobilisations corporelles				
Constructions & Installations générales, agencements & aménagement divers	23	-	-	23
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2	-	-	2
Total	25	-	-	25
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Total général	25	-	-	25

État des amortissements

(en milliers d'euros)	Valeur début ex.	Augm.	Diminutions	Valeur fin d'ex.
Immobilisations corporelles				
Construction & Installations générales, agencements & aménagement divers	23	-	-	23
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2	-	-	2
Total	25	-	-	25
Total général	25	-	-	25

AB INTERIM SARL
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (exercice 2022)

État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut fin d'exercice	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant			
Créances clients ordinaires ^(b)	3 918	3 918	-
Créances clients douteuses ou litigieuses	15	15	-
Compte courant groupe	3 358	3 358	-
Etat, TVA & Impôt société	284	284	-
Autres créances	24	24	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Total	7 601	7 601	-
Total général ^(a)	7 601	7 601	-

- (a) Dont 3 362 K€ concernent des entreprises avec lesquelles la société a des liens de participation :
4 K€ en clients et 3 358 K€ en compte courant.
- (b) Dont 176 K€ de créances clients représentées par des effets de commerce ou assimilés.

Détail des produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Clôture
Créances clients (factures à établir)	5
Autres créances (produits à recevoir)	24
Total des produits à recevoir	29

AB INTERIM SARL
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (exercice 2022)

Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Valeur début ex.	Variations par virement	Dividendes versés	Résultat ex.	Valeur fin ex.
Capital	23	-	-	-	23
Réserve légale	2	-	-	-	2
Autres réserves	10 732	-	-	-	10 733
Résultat de l'exercice	696	-	-696	929	929
Total général	11 453	-	-696	929	11 687

A la clôture de l'exercice, le capital est de € 23 000. Il est divisé en 1 500 actions de 15.33€ chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Variation des dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)	Début ex.	Dotations	Reprises (a)	Fin d'ex.
Prov. pour risques et charges	10	-	10	-
Créances clients	22	-	10	12
Total général	32	-	20	12

(a) dont 7 K€ repris avec objet et 13 K€ sans objet.

Les provisions pour risques et charges concernent des contentieux prud'homaux.

Provisions estimées au cas par cas selon la nature du risque et résultant d'actions de tiers susceptibles d'engager la société.

État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut fin exercice	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an à l'origine	1	1	-	-
- à plus de 1 an à l'origine			-	-
Total	1	1	-	-
Emprunts et dettes fin. div.	675	675	-	-
Fournisseurs	1 720	1 720	-	-
Dettes fiscales & sociales	3 219	3 219	-	-
Autres dettes	2 373	2 373	-	-
Total général ¹	7 988	7 988	-	-

¹ Dont 3 851 K€ concernant des entreprises avec lesquelles la société a des liens de participation sur le poste fournisseur 1 694 k€ et sur les comptes courants 2 157k€.

En raison de l'activité de travail temporaire et de la possibilité d'une modification de la gestion des fonds de la participation, la participation des salariés et la réserve de participation de l'exercice sont considérées à échéance à un an au plus pour leur totalité (675 K€).

La société n'est pas exposée aux risques de change.

Charges à payer rattachées aux postes du bilan

(en milliers d'euros)	Clôture
Emprunts et dettes diverses	243
Dettes fournisseurs	16
Dettes fiscales et sociales	986
Autres dettes	189
Total	1 434

Résultat financier

Le résultat financier 49 K€ comprend des charges et des produits financiers concernant les entreprises liées pour 13 K€.

Analyse de l'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés au taux de 25 % se répartit ainsi, entre le résultat courant et le résultat exceptionnel :

(en milliers d'euros)	Exercice	N -1
Charge d'impôt sur le résultat courant	336	282
Charge d'impôt sur le résultat exceptionnel	-	-
Total	336	282

La société est dans un groupe d'intégration fiscale. Il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Transferts de charges

Ce poste qui s'élève à 95 K€ concerne essentiellement des charges transférées de formation continue 57 K€ et remboursement assurance 3 K€ et transferts liés aux salaires 35 K€.

AB INTERIM SARL
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (exercice 2022)

Situation fiscale latente

Il a été considéré pour les exercices à compter du 1^{er} janvier 2022 un impôt sur les sociétés au taux normal de 25 %.

(en milliers d'euros)	Base		Impôt correspondant	
	Échéance 2023	Échéance ≥2023	Échéance 2023 25,00%	Échéance ≥2023 25,00%
<u>Accroissement</u>	-	-	-	-
<u>Allègement</u>	-	-	-	-
Participation des salariés	165	-	41	-
Organic	-	-	-	-
Provision non déduite	-	-	-	-
Total net	165	-	41	-

La société ne dispose pas de report déficitaire à la clôture de l'exercice.

Ventilation de l'effectif moyen

	Exercice	N -1
Permanents	5	6
Intérimaires	430	434
Total	435	440

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à fournir une rémunération individuelle.

Transactions avec les parties liées

Il a été considéré que les opérations effectuées entre les parties liées étaient exclues de la liste des transactions à présenter en annexe selon l'article R-123-198 11° du code de commerce en raison soit :

- de la détention en quasi-totalité directement ou indirectement du capital de la société et des sociétés sœurs par une société mère ultime,
- de leur conclusion à des conditions normales de marché et appréciées suivant la démarche qui a été retenue pour les conventions réglementées.

Hors bilan

(en milliers d'euros)	Exercice	N -1
Provision indemnités de départ à la retraite	44	49
Locations immobilières	19	19
	63	68

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2022 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- table de mortalité INSEE 2018-2020 sexe masculin et sexe féminin
- taux de revalorisation des salaires détaillé ci-dessous
- taux d'actualisation utilisé fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe.

	2022	2021
Taux de valorisation des salaires		
Travail temporaire et recrutement	2,0%	2,0%
Taux d'actualisation (iBoxx Corporate AA 10+)	3,16%	0.87%

Garantie financière

Dans le cadre de ses activités et dans les conditions prévues par les articles L. 124-8, R. 124-7 à 124-27 du Code du Travail concernant les entreprises de Travail Temporaire, la société bénéficie d'une caution d'un montant global de 1 450 K€ au profit des salariés mis à la disposition d'utilisateurs, ainsi qu'au profit des organismes de sécurité sociale ou autres institutions sociales.

Opérations de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagements de crédit-bail.

Consolidation

La société entre dans le périmètre de consolidation suivant la méthode globale de la société cotée sur Euronext Paris :

Groupe CRIT SA
SIREN 622 045 383
6 rue Toulouse Lautrec
75 017 PARIS